# ****Cagnottes coronavirus****

## **Comment éviter les arnaques**

Publié le : 24/03/2020

**De nombreuses cagnottes ont été créées pour aider le personnel soignant et les hôpitaux pendant l'épidémie de Covid-19 provoquée par le coronavirus.**

**Nos conseils pour donner en toute sécurité.**

Les cagnottes qui permettent aux internautes de faire des dons ou d'envoyer de l'argent font désormais partie du paysage. En temps normal, pour faire un cadeau à un proche ou organiser un événement. En temps de crise, pour faire preuve de solidarité.

L’épidémie de [Covid-19](https://www.quechoisir.org/dossier-coronavirus-covid-19-t2647/) s'est traduite par une flambée du nombre d'appels aux dons. Pour un hôpital, une équipe de soignants, une famille touchée par le virus. Ces appels aux dons circulent largement sur les réseaux sociaux et sont propices aux arnaques.

Comment être sûr en effet que l'argent récolté ira bien au bénéficiaire désigné ?

Dans tous les cas, des règles de prudence s'imposent. Tout d'abord, privilégiez les sites reconnus (Leetchi, Le Pot commun, Helloasso, Gofundme...) qui disposent d'équipes de lutte antifraude et vérifient toutes les cagnottes. Certains sont immatriculés auprès de l’Orias (Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance), organisme placé sous la tutelle de la direction générale du Trésor.

Avant de donner, vérifiez si le bénéficiaire et le créateur de la cagnotte sont bien identifiés, et si le descriptif de la cagnotte inspire confiance. Comme c'est le cas avec les courriers indésirables, des messages truffés de fautes d'orthographe ou de syntaxe doivent vous alerter. Enfin, vérifiez lors du paiement que la transaction est bien sécurisée : l'adresse du site, au moment de la transaction, doit débuter par « https ». Un petit cadenas s'affiche dans ce cas devant l'adresse. Enfin, contrôlez les frais prélevés par les plateformes de dons.

Les tarifs pratiqués en temps normal, hors exception (coronavirus, Notre Dame de Paris) ou les sites peuvent ne prendre aucune commission, sont différents suivant les sites. Certains sont dégressif en fonction du montant de la cagnotte par exemple 4% de 0 à 2 000€ puis dégressif au-delà, ou prélèvement d’un pourcentage sur chaque don, ou prélèvement d’un pourcentage et d’un montant fixe par don ( 0.25€, 0.50 €, 0.70€ par exemple)

Au-delà des sites de financement participatif, certains organismes ont lancé leur propre campagne de dons. C'est le cas de la Fondation de France, premier réseau de philanthropie en France, qui accepte les dons par internet ([www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org/)) et par courrier pour répondre aux besoins des soignants, des chercheurs et des personnes fragiles. L'institut Pasteur, de son côté, a lancé un appel aux dons ([www.pasteur.fr](https://www.pasteur.fr/)) pour développer un vaccin contre le coronavirus. Pour rappel, les dons à ces fondations permettent de bénéficier d'une déduction fiscale de 66 %, ce qui n'est pas le cas des dons à des plateformes participatives.

### Trois questions à Alix Poulet, présidente du site Leetchi.com

**QC : Avez-vous constaté un afflux de cagnottes liées à l'épidémie de Covid-19 ?**

**Alix Poulet :** Nous avons comptabilisé 4 200 cagnottes en lien avec Covid-19 (à la date du 20 mars, ndlr), et aucun cas de fraude. La grande majorité des cagnottes a pour but de venir en aide au personnel soignant, mais il y en a aussi qui sont créées pour soutenir des artisans ou commerçants dont l'activité est en péril, d'autres pour aider des personnes ou familles atteintes du Covid-19.

Comme après l'incendie de Notre-Dame de Paris, on remarque qu'il s'agit souvent de cagnottes de particuliers qui veulent apporter leur pierre à l'édifice. La différence est que pour Notre-Dame, beaucoup avaient lancé une cagnotte sans savoir forcément à qui reverser les fonds : notre travail avait été, en plus de les contrôler, de les mettre en relation avec les organismes certifiés par le gouvernement. Cette fois, on remarque une plus grande variété d'initiatives, à l'échelle locale – il s'agit de cagnottes pour les soignants de tel ou tel hôpital – et nationale.

**QC : Comment vérifiez-vous la bonne destination des fonds ?**

**Alix Poulet :** Il s'agit du même processus qu'après l'incendie de Notre-Dame de Paris. Toutes les cagnottes en lien avec Covid-19 sont identifiées puis contrôlées. Nous avons trois grands axes de contrôle. D'abord, des contrôles automatiques grâce à des outils sémantiques qui identifient les cagnottes concernées et analysent leur degré de risque. Si la cagnotte est jugée suspecte, notre équipe de lutte contre la fraude – notre deuxième axe de contrôle – prend contact avec le créateur pour lui demander des pièces justificatives. Pièce d'identité, RIB de l'hôpital ou de l'association concernée, etc. Si le doute persiste, la cagnotte est fermée et les participants sont remboursés. Le troisième axe de contrôle est la communauté : un bouton de signalement est présent sur chaque cagnotte. S'il est utilisé, notre équipe de lutte contre la fraude intervient. Nous sommes immatriculés auprès du registre de l’Orias (Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance) en tant qu’intermédiaire en financement participatif (IFP), cette activité de contrôle est donc l'une de nos obligations réglementaires.

**QC : Facturez-vous des frais sur ces cagnottes ?**

**Alix Poulet :** Nous nous engageons à ne pas prélever de frais pour les cagnottes certifiées destinées aux hôpitaux et aux personnels soignants. La liste de ces cagnottes sera publiée cette semaine sur notre blog, et elles seront également signalées par un macaron vert.

Notre politique est, pour tous les cas exceptionnels, comme l'incendie de Notre-Dame ou cette épidémie, de ne pas prélever de commission.

Le Président de l’UFC Que Choisir de Nîmes

Marc ORIBELLI